



Activité 1 - État des lieux des perceptions

1. Que puis-je faire dans un État laïque ? Réponds aux questions suivantes de façon argumentée.

Je suis d'obédience chrétienne, puis-je m'inscrire dans un établissement du réseau officiel ? oui non

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je suis laïque, donc je suis athée ? oui non

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans un État laïque, il est interdit d'avoir une religion ? oui non

.....

.....

.....

.....
.....
.....

Un État laïque a-t-il une religion officielle ?

O oui O non

.....
.....
.....
.....
.....

Dans un État laïque, fête-t-on Noël, Yom Kippour et l'Aïd ?

O oui O non

.....
.....
.....
.....
.....



Activité 2 - Étude de cas : la laïcité française

Lis attentivement l'article et réponds aux questions.

Affiche censurée dans le métro: La «bévue de la RATP» devient une affaire

Publié le 06.04.2015 à 13:09. Mis à jour le 06.04.2015 à 17:03

<http://www.20minutes.fr/societe/1580055-20150406-affiche-censuree-metro-bevue-ratp-devient-affaire>

LAICITE Sur les publicités annonçant le concert du groupe Les Prêtres à l'Olympia, affichées en mars dans le métro, la RATP a enlevé «Au bénéfice des chrétiens d'orient»...

«Je pense qu'il ne faut pas trop en rajouter.» Le cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris, a tenté de calmer le jeu dimanche en évoquant une simple «bévue». Peine perdue. Le refus de la RATP d'apposer la mention «au bénéfice des chrétiens d'Orient» sur une affiche de promotion d'un concert du groupe Les Prêtres, suscite toujours de vives réactions chez les politiques et les associations. Jusqu'à Jean-Paul Huchon, président socialiste de la région Île-de-France qui réagit ce lundi. *20 Minutes* revient sur cette «affaire».

Quel est l'objet de la discorde?

Ce sont ces 250 affiches actuellement visibles dans le métro. Elles annoncent le concert des Prêtres, groupe de musique religieuse lancée par le médiatique Monseigneur Di Falco, évêque de Gap (Hautes-Alpes) le 14 juin à l'Olympia. La date et le lieu des concerts apparaissent sur les affiches de même que les trois prêtres chanteurs du groupe en compagnie de Mgr Di Falco. Mais il manque la mention «Au bénéfice des chrétiens d'Orient», ce qui a fait sortir de ses gonds l'évêque de Gap, interrogé par *20 Minutes* mardi dernier.

Pourquoi la RATP a «omis» cette mention?

Metrobus, la régie publicitaire de la RATP, s'est justifiée dans un communiqué mercredi. Elle note que cette information se situe dans le contexte d'un conflit armé à l'étranger. Et que dans ce cas, «le principe de neutralité du service public qui régit les règles de fonctionnement de l'affichage par Métrobus, s'applique (...) La RATP et sa régie publicitaire ne peuvent prendre parti dans un conflit de quelque nature qu'il soit, même si elles ne sous-estiment pas l'émotion que suscite la situation dramatique des Chrétiens d'Orient.»

Est-ce que la laïcité s'impose dans ce cas précis?

Des politiques de tout bord s'insurgent en tout cas. Jean-Vincent Placé, chef de file des sénateurs écologistes se dit «sidéré». «On ne peut pas prendre le débat sur la laïcité comme prétexte à des choses de cette nature», indique pour sa part Thierry Solère, député UMP des Hauts-de-Seine qui dénonce une «application bébête de la laïcité». «La laïcité n'impose pas d'omettre le devoir de solidarité avec une minorité religieuse constituant une cible privilégiée de Daesh et ses alliés», ajoute Gérard Bapt, député PS et président du groupe d'amitié France-Syrie.

Contacté ce lundi par *20 Minutes*, Jean Baubérot, historien, président de l'École pratique des hautes études et spécialiste de la laïcité, est sur la même longueur d'onde. «Il n'y avait pas de rupture du principe de la laïcité à mettre cette mention «pour les Chrétiens d'Orient» sur l'affiche, estime Jean Baubérot. La neutralité du service public aurait pu être implorée si les Chrétiens d'Orient avaient été une armée, un pays en guerre, une organisation politique. Là, on parle de populations dont on sait bien qu'elles sont menacées et persécutées...»

Pourquoi la nouvelle affiche de la RATP ne plaît toujours pas?

Samedi, la RATP a tenté de rétropédaler en proposant de procéder à un nouvel affichage, à ses frais cette fois-ci. Le communiqué précise que cette fois-ci le nom de l'association bénéficiaire, à savoir «L'œuvre d'Orient» serait mentionné. Pas de quoi réjouir Mgr Di Falco qui aurait préféré «au bénéfice des chrétiens d'Orient». «Tout le monde ne sait pas ce qu'est L'œuvre d'Orient, dit-il à l'AFP. Est-ce que c'est le mot chrétien qui leur brûle les lèvres? C'est invraisemblable, ça ne nous satisfait pas.»

De son côté, la coordination des chrétiens d'orient a saisi en référé, vendredi, le tribunal de grande instance de Paris afin de contraindre la RATP et Métrobus à permettre la mention «au bénéfice des chrétiens d'Orient.»

Compréhension

1. Pourquoi la RATP a-t-elle décidé de rayer la mention « au bénéfice des Chrétiens d'Orient » sur l'affiche publicitaire annonçant le concert des Prêtres ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Pourquoi certains politiciens et certains religieux s'insurgent-ils contre cette décision ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Réaction

3. Après cet événement, certains éditorialistes ont parlé d'une France « malade de sa laïcité ». Comment comprends-tu cette expression ? Selon toi, est-ce justifié ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Es-tu d'accord avec cette décision de la RATP ? Pourquoi ? Justifie ta réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Activité 3 - Étude de cas : la religion aux États-Unis

En 2004, un écolier de 12 ans de l'Ohio (U.S.A.), James Nixon, a gagné au tribunal le droit de porter à l'école un t-shirt comprenant la mention : « *L'homosexualité est un péché, l'islam un mensonge, l'avortement un crime. Certaines questions sont noires ou blanches.* ».

L'école qui lui a demandé de ne plus porter ce T-shirt s'est vu attaquée par les parents de l'élève. Leur position aurait pu être discutable s'ils avaient fondé

leur défense sur l'une des composantes du 1^{er} amendement qui garantit la liberté d'expression, mais ils ne l'ont pas fait. Au lieu de plaider la liberté d'expression, leurs avocats ont allégué le droit constitutionnel à la liberté de religion. Le procès qu'ils ont gagné avait bénéficié du soutien de l'organisation religieuse Alliance Defense Fund d'Arizona, qui a pour vocation d'appuyer les procédures légales au nom de la liberté religieuse.

Analyse

1. En quoi le fait de porter ce T-shirt à l'école peut-il nuire aux principes de la laïcité ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. La liberté de religion et la liberté d'expression sont-elles compatibles avec le respect de toutes les cultures et la non discrimination ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Réaction

3. La religion donne-t-elle le droit d'exprimer toutes sortes de croyances dans l'espace public ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Si tu étais convaincu(e) du bien-fondé des déclarations inscrites sur le T-shirt, le porterais-tu à l'école ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Quelle société ?

Réponds à l'une des trois propositions ci-dessous. Décris en détails le type de société que tu imagines : quelles sont les conséquences politiques, sociales, scolaires, juridiques, économiques, culturelles de cette société ?

1. Imagine une société où la religion n'existe pas

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Imagine une société où la religion est omniprésente.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Imagine une société où la religion coexiste avec les principes laïcs.

.....

.....

.....

.....

.....

.....